

APPENDIX

(See p. 948)

May 11, 1995

The Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations has the honour to present its

THIRD REPORT
(Report No. 57 - Disallowance)

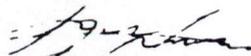
Pursuant to Standing Order 123 of the House of Commons, the Joint Committee resolves that sections 23, 41 and 42 of the *National Capital Commission Traffic and Property Regulations*, C.R.C.1978, c.1044, be revoked.

The text of the provisions it is proposed to disallow, is reproduced in Appendix A to this Report. Your Committee's reasons in support of disallowance are set out in Appendix B.

The Joint Committee has further resolved that a copy of this Report be tabled in the Senate for the information of that House.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 20*, First Session, Thirty-fifth Parliament) is tabled in the House of Commons.

Respectfully submitted,



P. Derek Lewis

Les co-présidents

Joint Chairmen

APPENDICE

(Voir p. 948)

Le 11 mai 1995

Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT
(Rapport no 57 - Désaveu)

Conformément à l'article 123 du Règlement de la Chambre des communes, le Comité mixte a adopté une résolution portant que les articles 23, 41 et 42 du *Règlement sur les propriétés de la Commission de la Capitale nationale et la circulation sur ces dernières*, C.R.C. 1978, c. 1044, soient révoqués.

Le texte des dispositions dont le désaveu est recommandé est reproduit à l'annexe A du présent rapport. Les raisons invoquées par le Comité à l'appui du désaveu sont contenues à l'annexe B.

Le Comité mixte a également résolu qu'une copie du présent rapport soit déposée au Sénat pour son information.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule no 20*, première session, trente-cinquième législature) est déposé à la Chambre des communes.

Respectueusement soumis,



Ghislain Lebel